

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 25 mai 2016

sous la Présidence de Madame Nathalie Jaquerod

Préavis 10/2016 Vente de la parcelle communale n° 25
Avenue du Prieuré 11

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 10-2016 du 13 avril 2016,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à vendre la parcelle communale n° 25, sise avenue du Prieuré 11, pour un montant de CHF 180'000.00 aux conditions formulées dans la promesse de vente et constitution de droit d'emption.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente


Nathalie JAQUEROD

Le secrétaire suppléant


Bernard MONTAVON



Pully, le 18 juin 2016